

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0305 – Cimetières et gestion funéraire

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Groupe d'élus(s)

Groupe d'agent(s)

Groupe mixte élus et agents

La gestion des services funéraires constitue une compétence sensible pour les collectivités territoriales. Elle implique à la fois des obligations juridiques strictes et une attention particulière portée aux familles dans des moments difficiles. Les élus doivent veiller au respect de la réglementation tout en garantissant un service public digne et efficace. Cette formation permet de mieux comprendre l'organisation et les responsabilités liées à ce service. Elle apporte des repères utiles pour assurer une gestion conforme aux exigences légales et aux attentes des administrés.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- **Connaître les différents aspects d'un service funéraire.**
- **Connaître les obligations du maire en matière funéraire.**
- **Comprendre les enjeux d'un service funéraire.**

Le programme :

Le périmètre des services funéraires :

- L'accueil des familles.
- La fourniture de biens et de services.
- L'inhumation.
- L'entretien des cimetières.
- L'Etat civil.

Le cadre juridique :

- Les opérateurs : régie, SEM, associations ou privés.
- L'habilitation préfectorale.
- Les règles budgétaires et comptables.
- Le règlement municipal.
- L'information des familles.
- La réglementation des chambres funéraires.
- La conformité des installations et des véhicules aux prescriptions réglementaires.
- Les dispositions spécifiques en situation de pandémie.

Les responsabilités du maire en tant qu'agent de l'Etat :

- L'état civil.
- La police funéraire.
- Les obsèques des personnes sans ressources.

Les ressources humaines des services funéraires :

- L'habilitation des dirigeants et des agents.
- Les conditions de diplôme pour les agents des services funéraires.
- Les fiches de poste.
- La formation des agents.
- La sécurité des personnels, face aux risques spécifiques.
- La surveillance de la probité des agents.

Tarifs et équilibre économique :

- Les grilles tarifaires.
- Equilibre géographique et équilibre économique.
- Le respect de la concurrence.
- Les contrats obsèques.
- Les taxes funéraires (suppression).
- Les relations avec les fournisseurs de prestations annexes.
- Les relations avec les institutions extérieures (hôpitaux, EPHAD).
- La fiscalité.

Les points forts de la formation :

- Le formateur a été sous-préfet puis magistrat de chambre régionale des comptes.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formateur
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence
- Accès un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.

- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

- Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet)
- Sous-préfet pendant 9 ans Inspecteur des finances (à titre temporaire dans le cadre de la mobilité statutaire) pendant 2,5 ans - Conseiller à la DATAR pendant 6 ans - Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :

- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité

Délais d'accès à cette formation en visioconférence:

- Pour les inscriptions individuelles en visioconférence :



- L'ouverture de cette session est garantie dès la première inscription. Après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent. Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION Le fonctionnement d'un service funéraire.

Lieu : en visioconférence

Durée : La formation se déroule sur une journée soit : 7 heures

Date : à définir au cours de votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formateur.

Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la formation en cliquant sur ce lien :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0305-GX0102/88982928900012_ELU0305-GX0102

- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)

Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne)
- Envoyez-cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Le fonctionnement d'un service funéraire.**

Date de la session : à définir dans votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formateur

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune
Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non